

A. Enregistrement des amendements

Amdt		Date Effectivité	Objet de la modification	Par
N°	Date			
01	27/08/21	27/08/21	Version 0	IA
02	05/05/25	05/05/25	Modification de la codification	IA

B. Liste de références

N°	Désignation du document
01	Règlement n° 05/23-UEAC-066-CM-40 du 18 juin 2024 portant adoption du Code de l'Aviation Civile des États membres de la CEMAC
02	Arrêté n° 10242 du 24 mai 2024 fixant les règles régissant les enquêtes techniques sur les accidents et les incidents d'aviation civile
03	Manuel des politiques et des procédures d'enquêtes (MAN-OPS-01)

C. Liste de diffusion

N°	Destinataire	Type de diffusion
01	Directeur	Papier /Électronique
02	Département des investigations et des analyses	Électronique
03	Département administratif, juridique, financier et logistique	Électronique
04	Département des relations publiques	Électronique
05	Personnel / Enquêteur	Électronique



CHECKLIST DE L'ENQUÊTEUR DÉSIGNÉ

A. Informations de base sur l'enquête

Accident/Incident	Aéronef	Exploitant
Enquête n°	Localisation	Date / Heure

Note : L'enquêteur est tenu de se référer à la documentation à jour dans l'exercice de ses missions (Cf. DOC-ORG-04)

Statut : Oui – Réalisée ; Non – Non Réalisée ; N/A – Non Applicable

Statut	N°	Actions		Observations
	0	Mesures prises à la réception de la notification d'occurrence de l'évènement de sécurité	Se référer à la Checklist des actions immédiates après notification d'un accident/incident (LDV-OPS-01)	
	1	Mesures à prendre avant le déploiement sur site		
	1.1	Prise de contact avec les autorités présentes sur le lieu de l'évènement pour : - la protection de l'aéronef ou l'épave, sécurisation du site et préservation des indices - l'identification des témoins oculaires de l'évènement, la collecte de leurs contacts et de leur position par rapport au point d'impact/trajectoire finale du vol	MAN-OPS-01, § 6.1, 6.7.4	
	1.2	Composition de l'équipe d'enquête	MAN-OPS-01; § 4.5, 5.1 FOR-OPS-06	
	1.3	Analyse de risques de sécurité liés au site de l'accident/incident	MAN-OPS-01; § 3.5.6, 3.7, 5-5.1.2.3 PRO-OPS-01 FOR-OPS-05 OUT-ORG-01	



CHECKLIST DE L'ENQUÊTEUR DÉSIGNÉ

Statut	N°	Actions		Observations
	1.4	Identification des équipements et du matériel d'enquête ainsi que des EPI requis	MAN-OPS-01; § 3.6.1 MAN-ORG-01; § 8 FOR-ORG-06 FOR-ORG-07	
	1.5	Déploiement de l'équipe d'enquête sur site	MAN-OPS-01; § 4.2.3.1.1 et 5.3.1.4	
	2	Mesures initiales sur le site de l'accident/incident		
	2.1	Coordination avec les opérations de sauvetage	MAN-OPS-01; § 6.3	
	2.2	Prise de mesures en cas de présomption d'actes d'intervention illicite	MAN-OPS-01; § 6.2	
	2.3	Sécurisation du lieu de l'accident /incident (Coordination avec la police /armée - mesures de contrôle de l'accès)	MAN-OPS-01; § 5.4.3.1.1, 6.1, 6.4 et 6.6	
	2.4	Création d'un poste de commandement et d'un espace pour les points de presse (le cas échéant)	MAN-OPS-01; § IX	
	2.5	Vérification de la présence de marchandises dangereuses sur le site	MAN-OPS-01; § 4.2.3.1, 6.1, 6.4	
	2.6	Analyse des risques de sécurité sur le site de l'accident/incident	MAN-OPS-01; § 3.5.6, 3.7, 5.5.1.2.3 PRO-OPS-01 FOR-OPS-05 OUT-ORG-01	
	2.7	Étude du site et photographie ; Évaluation et documentation des perturbations de l'épave ; Relevé des épaves - pièces/composants manquants	MAN-OPS-01; § 6.1, 6.3, 6.4 DOC-OPS-04 FOR-OPS-07 FOR-OPS-13	
		a) Déplacement sur la trajectoire présumée du vol, en reculant à partir du point final d'impact.		
		b) Recherche d'éventuels dommages à l'environnement (végétation,...) et des traces au sol, utiles pour déterminer le		



Statut	N°	Actions	Observations
		premier point d'impact avec le sol, l'angle d'impact, la trajectoire de vol, l'assiette et la vitesse à l'impact.	
		c) Prise de photos (éventuellement géoréférencées), en prenant soin de procéder selon l'ordre suivant : lieu de l'événement - répartition de l'épave - preuves périssables/provisoires (traces au sol et dans la végétation, fuites de fluides, signes d'incendie, etc.) - autres preuves - dommages causés à des tiers.	
		d) Recherche de toute trace d'incendie qui s'est développée en vol avant l'impact, origine, étendue, dommages causés, activation des systèmes de protection contre l'incendie.	
		e) Localisation, identification et classement des composants de l'aéronef afin de produire ensuite un schéma de l'épave, en accordant une attention particulière au manque possible de détails importants	
		f) En cas de parties manquantes de l'aéronef, hiérarchisation de leur emplacement possible, en reculant à partir du point d'impact et le long de la direction d'impact/trajectoire.	
		g) Vérification de la disponibilité des photographies ou des drones, moyens pour toute prise de vue en vol (demander la prise de vue ; survoler, si possible, la même trajectoire finale supposée).	



CHECKLIST DE L'ENQUÊTEUR DÉSIGNÉ

Statut	N°	Actions	Observations
		h) Note des cassures des structures principales de la cellule afin d'établir/comprendre la séquence de rupture.	
		i) Vérification de la déformation du revêtement, la rupture ou le desserrage des fixations structurelles en raison de l'application de surcharge en vol.	
		j) Détermination de la quantité de carburant à bord au moment de l'impact.	
		k) Prise de photo des moteurs avec une attention particulière aux dommages de rotation, enregistrement des P/N et S/N ; Prise de mesures sur les leviers des commandes.	
		l) Si possible, prise des photos, à l'aide d'endoscopes, du compresseur, de la turbine et de la chambre de combustion des moteurs	
		m) Photographie de la position des commandes de l'aéronef, des moteurs, des systèmes embarqués à l'intérieur du poste de pilotage	
		n) Photographie du tableau de bord	
		o) Photographie des hélices pour les dommages et la position des pales	
		p) Photographie et prise des mesures de la pression des pneus des systèmes embarqués, le circuit hydraulique, l'extension des vérins actionneurs, etc.	
		q) collecte des photographies et des vidéos produites par d'autres personnes, en donnant la priorité à ce qui a été produit pendant l'événement ou immédiatement après sa survenance/occurrence.	



CHECKLIST DE L'ENQUÊTEUR DÉSIGNÉ

Statut	N°	Actions		Observations
		r) Prise des photos à partir des positions des principaux témoins oculaires (si connus)		
	2.7	Garde des dossiers, échantillons et enregistrements	MAN-OPS-01; § 6.1, 6.5, 6.8.1, 6.9.5, 7.5.1, OUT-OPS-01 DOC-OPS-06 DOC-OPS-04 FOR-OPS-10-A FOR-OPS-10-B FOR-OPS-09	
		a) Collecte de la documentation à l'intérieur du cockpit.		
		b) Collecte des enregistreurs de vol ou Récupération des données des enregistreurs de vol sans retrait des FDR/CVR de l'aéronef (si possible)		
		c) Collecte des équipements électroniques autres que les enregistreurs de vol (QAR, FADEC, GPS, GPWS, FMS...)		
		d) Collecte des enregistrements des services de la circulation aérienne (ATS)		
		e) Si l'événement s'est produit dans la zone aéroportuaire, collecte : - des images de vidéosurveillance de l'aéroport; - des images d'approche radar et/ou de trajectoire au sol; - des enregistrements audio des communications S/A/S et de la coordination ATS; - des données météorologiques, des systèmes anémométriques et leur positionnement par rapport à la piste; - des enregistrements du système ATIS.		
		f) Enlèvement de l'épave		
		g) Collecte des pièces et composants		



CHECKLIST DE L'ENQUÊTEUR DÉSIGNÉ

Statut	N°	Actions		Observations
		h) Préservation (photographies ou autres moyens appropriés) de tous les indices à caractère transitoire de l'épave et les indices éphémères tels que la glace, la neige ou la suie		
		i) Prélèvement du carburant, des huiles et fluide hydraulique		
		j) Si l'aéronef fait l'objet d'une saisie judiciaire, établissement d'un procès-verbal relatif aux outils/composants et à la documentation retirés de l'aéronef.		
	2.8	Obtention des coordonnées (noms, numéro de téléphone et adresse) des témoins dont le témoignage pourrait aider l'enquête	MAN-OPS-01, § 5.4.3.2.5 et 6.12 DOC-OPS-6	
	2.9	Interviews des témoins (l'équipage, les passagers, etc.)	MAN-OPS-01, § 5.4.3.2.5 et 6.12 DOC-OPS-6 FOR-OPS-11 FOR-OPS-13	
	2.10	Mesures en cas d'épave submergée	MAN-OPS-01; § 6.7	
	2.11	Prise de dispositions relatives à la lecture des enregistreurs de bord	MAN-OPS-01; § 5.4.3.1.5, 6.9.2 et 6.9.4	
	2.12	Réalisation de l'autopsie et des examens médicaux	MAN-OPS-01; § 6.11.1 et 6.11.2	
	3	Mesures subséquentes sur le lieu de l'accident/incident		
	3.1	Tenue des réunions	MAN-OPS-01; § 5.5.1.2	
		a) Réunion initiale de l'équipe d'enquête		
		b) Réunion initiale de la direction		
		c) Réunion d'organisation sur site		
		d) Réunion d'avancement de l'enquête		



CHECKLIST DE L'ENQUÊTEUR DÉSIGNÉ

Statut	N°	Actions		Observations
		e) Réunion de l'équipe de direction de l'enquête		
		f) Réunion avec les représentants accrédités et des coordonnateurs des parties prenantes		
	3.2	Organisation et établissement des mandats des groupes/sous-groupes	MAN-OPS-01; § 5.4.5 DOC-OPS-06 FOR-OPS-07	
	3.3	Tests et examens des systèmes et composants	MAN-OPS-01; § 6.10	
	3.4	Restitution de l'aéronef/épave/composant	MAN-OPS-01; § 6.8, 6.9 DOC-OPS-04 FOR-OPS-10-A FOR-OPS-10-B	
	4	Mesures à prendre au retour du site de l'accident/incident		
	4.1	Tenue des réunions de l'équipe de direction de l'enquête	MAN-OPS-01; § 5.5.1.2.4	
	4.2	Identification du type de documents à collecter nécessaires à l'enquête et des organismes à contacter pour les obtenir	MAN-OPS-01; § 5.4.3.1.7, 6.5 DOC-OPS-6 FOR-OPS-09	
	4.3	Prise de contact, par téléphone, courrier électronique ou tout autre moyen approprié disponible, avec les organismes compétents (compagnie aérienne, ATS, exploitant d'aérodrome, organisme de maintenance, service d'enquêtes étranger, AAC, etc.) pour l'obtention des documents nécessaires à l'enquête	MAN-OPS-01; § 4.2.3.1 DOC-OPS-02 DOC-OPS-6	
	4.4	Déploiement des groupes d'enquêtes auprès des parties concernées (compagnie aérienne, ATS, exploitant d'aérodrome, organisme de maintenance, service d'enquêtes étranger, AAC...)	MAN-OPS-01; § 5.4.3.1.7, 5.4.5, 7.5.1 DOC-OPS-6 FOR-OPS-09	



CHECKLIST DE L'ENQUÊTEUR DÉSIGNÉ

Statut	N°	Actions		Observations
		pour la collecte d'informations et interview du personnel clé		
	4.5	Tests et examens des systèmes et composants - Arrangements pratiques - Plan d'essai/examen	MAN-OPS-01; § 6.10 FOR-OPS-11 FOR-OPS-10-A FOR-OPS-10-B	
	4.6	Validation des rapports des groupes/sous-groupe d'enquête	MAN-OPS-01; § 5.5.1.2.8 FOR-OPS-14	
	4.7	Exploitation des informations collectées - détermination de la séquence des évènements - Analyse des informations factuelles	MAN-OPS-01; § 6.10.4, VII	
	4.8	Élaboration et transmission du Rapport/Compte rendu préliminaire à l'OACI et aux États concernés	MAN-OPS-01; § 13.1	
	4.9	Élaboration et transmission de la Déclaration intermédiaire à l'OACI et aux États concernés	MAN-OPS-01; § 8.2	
	4.10	Élaboration et transmission du Rapport final d'enquête à l'OACI et aux États concernés	MAN-OPS-01; § 8.3	
	4.11	Transmission des recommandations aux parties intéressées	MAN-OPS-01; § 8.4	
	4.12	Transmission du compte rendu de données sur les accidents/incidents de l'ADREP à l'OACI	MAN-OPS-01; § 13.2	
	4.13	Contrôle de conformité du dossier d'enquête et transmission du dossier au C/Dpt IA	MAN-ORG-01; § 7.4.4	
	5	Autres aspects		
	5.1	Coopération avec les médias	MAN-OPS-01; § IX	
	5.2	Assistance des survivants et des familles des victimes	MAN-OPS-01; § XII	
		a) Récupération des adresses	MAN-OPS-01; § 12.1.1 et 12.2.1	



CHECKLIST DE L'ENQUÊTEUR DÉSIGNÉ

Statut	N°	Actions		Observations
		b) Information en cours d'enquête	MAN-OPS-01; § 12.1.2 et 12.2.2	
		c) Publication du rapport final	MAN-OPS-01; § 12.1.3 et 12.2.3	



Statut	N°	Actions		Observations



CHECKLIST DE L'ENQUÊTEUR DÉSIGNÉ

Observations

Pièces jointes :

Nom (s), Prénom(s) et Signature
de l'enquêteur